

COMPTE-RENDU DE LA REUNION FONDATRICE DU COMITE D'ESTIMATION DES POPULATIONS D'OISEAUX (CEPO)

Jardin des Plantes MNHN Paris (salle de réunion de la Baleine 2) le 23/09/2015 (10h-16h)

Présents (11) : Mathieu SARASA (FNC), Bernard DECEUNINCK & Nidal ISSA (LPO), Michel Alexandre CZAJKOWSKI (OMPO), Guillaume BODY & Cyril ERAUD (ONCFS), Pascal DENIS (ONF), Yves MULLER (LPO/SEOF), Frédéric JIGUET (CRBPO-MNHN), Jacques COMOLET-TIRMAN & Jean-Philippe SIBLET (SPN-MNHN)

Excusés : Bernard CADIOU, Nicolas SADOUL (GISOM) ; Bernard FROCHOT, Jean ROCHE (SEOF)

I- : Présentation du **CEPO, ses missions et ses objectifs** (Jean-Philippe SIBLET)
L'idée d'un Comité d'Estimation des Populations d'Oiseaux (CEPO) vient de l'aboutissement de deux grands projets que sont le rapportage lié aux directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » et l'Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Le domaine de compétence du CEPO correspond dans ses grandes lignes aux domaines couverts par ces deux projets, à savoir l'évaluation de nos populations d'oiseaux nicheurs et hivernants. Sa mission est d'assurer une estimation régulière des effectifs d'oiseaux à partir des dispositifs de surveillance existants, d'en assurer la traçabilité, d'en analyser les lacunes et de promouvoir des développements méthodologiques en vue de leur amélioration. Cette réunion est importante car fondatrice de ce comité qui devra fédérer les actions dans un objectif d'amélioration des connaissances en France métropolitaine. Le CEPO se donne pour mission l'estimation des tailles de population, mais les informations recueillies sur les tendances notamment pourront être mises à profit dans cette perspective. Le domaine de compétence du CEPO pourra être étendu aux espèces de passage ou du moins à certaines d'entre elles. Il n'est pas exclu de travailler également dans le futur sur l'avifaune d'outre-mer, mais cela nécessitera l'implication de nouveaux partenaires. Fixer des ordres de grandeur des espèces d'oiseaux de Guyane constituera à ce titre un challenge. Tout désaccord sur une estimation proposée sera traité de manière collégiale, tout comme les arbitrages en cas d'indications contradictoires en provenance de plusieurs programmes. C'est également de cette façon que seront attribués des indicateurs de qualité destinés à mesurer la pertinence et la précision de chaque estimation.

II- : **Etat des dispositifs en cours** (Jacques COMOLET-TIRMAN et divers contributeurs)
Avant de passer la parole à Yves MULLER, J.C-T évoque brièvement les méthodes mises en œuvre dans le cadre du rapportage en vue d'estimer les **tailles de population de nos oiseaux communs**. Elles utilisaient les données préliminaires de l'atlas alors en projet.

Le point sur les estimations « atlas » (voir la présentation préparée par Yves MULLER)
128 espèces nicheuses communes font l'objet d'une estimation à partir des classes d'abondance de l'atlas. Les classes d'abondance ont été renseignées pour environ un tiers des régions. Les plafonds ont été affinés dans le cadre du comité de pilotage de l'atlas (exemple pour une espèce qui n'atteint jamais les 1000 couples / carré : le choix des 2/3 appliqué à la classe 100-999 donne 100-666). En plus de la méthodologie revue légèrement, les données atlas sont aussi plus complètes que les données préliminaires à disposition.

Les biais de la méthode et des perspectives d'amélioration future sont présentées. Quelles que soient les classes retenues, il serait souhaitable que leur attribution soit sous-tendue par une

réelle connaissance du terrain (notamment via des comptages par cartographie des territoires) et pas uniquement par des dires d'experts. Il est nécessaire à l'avenir que l'ensemble des régions contribuent à la collecte des informations semi-quantitatives.

Quelques **expériences menées à l'étranger** sont ensuite présentées. D'autres intervenants ont fait remarquer que les méthodes n'étaient pas explicitées. C'est le cas en Wallonie où les estimations proviennent de transects sans que l'on connaisse le plan d'échantillonnage. De même en Suisse les méthodes ne sont pas décrites. Des données de type STOC vont permettre des améliorations dans le futur atlas suisse qui couvre la période 2013-2016. En Allemagne, le détail des calculs n'est lui aussi pas publié; le statut de nidification (possible, probable, certain) n'est pas précisé [cumul des carrés probables et certains] au profit de la seule indication de l'abondance.

La **contribution nationale au projet d'atlas européen 2013-2017** a été discutée. Doit-elle se limiter aux données existantes atlas et STOC qui ont d'ores et déjà été fournies par la LPO et le CRBPO ? Y.M. considère que l'on pourrait aller plus loin et travailler spécifiquement sur ce projet européen en 2016-2017 (voir dia EBCC2, Fauvette mélanocéphale) afin de mettre en œuvre une approche plus précise.

M.S. souhaite l'envoi des power point en pdf, fait remarquer que les fédérations de chasseurs apparaissent peu dans les listes de contributeurs, et enfin aimerait se procurer la liste des espèces communes.

Suite à cette remarque, une discussion s'engage sur la nécessité ou non d'associer à chaque espèce la méthode la plus appropriée au recensement de ses effectifs. N.I. considère que c'est souhaitable (Héron cendré : inutile de travailler avec les données atlas quand on dispose d'un recensement des colonies). En revanche, F.J. n'est pas favorable à l'idée de fixer une liste d'espèces par programme (Héron cendré : on ne s'interdit pas de noter les contacts dans le cadre du STOC). Quoi qu'il en soit, un tableau des méthodes utilisées par espèce sera publié dans l'atlas. Y.M. considère qu'il ne faut pas en demander trop...

J-P.S. : dans le cadre du CEPO, des protocoles seront mis en œuvre ; on peut très bien en avoir d'excellents (pouvant conduire à une bonne estimation du niveau de validité) mais mal utilisés (d'où une péjoration de cette estimation).

G.B. souligne qu'à travers les exemples étrangers on voit toujours un échantillonnage.

Y.M. confirme : en Suisse, les carrés ont été choisis en fonction des milieux.

J-P.S. : en ce qui concerne le Pinson des arbres, savoir s'il y en a 9 ou 10 millions n'est peut-être pas un enjeu fondamental. C.E. : et si c'était entre 9 et 14 millions ? B.D. revoit à la baisse certains objectifs, on ne connaîtra jamais, quoi qu'on fasse, les effectifs précis du pinson. M.S. évoque le décalage entre les données et l'utilisation qu'on en fait.

J-P.S. : la gouvernance devrait préciser ses attentes quant à la précision des estimations. L'exigence d'informations fines requiert un budget en conséquence. Dans ce cadre, le CEPO n'a d'autre ambition que de fournir la meilleure expertise possible avec les moyens disponibles et d'attirer l'attention des décideurs sur les moyens nécessaires pour affiner les résultats.

F.J. nous présente l'exemple de l'évolution des estimations européennes du Bruant ortolan : en Russie les fourchettes se chevauchent mais augmentent, du fait d'une sous-estimation initiale et d'investigations plus larges sur le terrain. Dans la réalité il y a déclin, mais les chiffres indiquent une hausse. En Allemagne les effectifs annoncés ont un peu augmenté pour une raison similaire alors que l'espèce serait tout au plus stable localement. Un problème de

changement de méthode de recensement est évoqué. Les méthodes de type STOC ne sont pas optimales pour l'estimation des tendances exprimées en nombre de couples : s'il y a plus de mâles chanteurs, cela signifie-t-il que le nombre de couples augmente ? C'est une question complexe. C.E. rappelle que chez certaines espèces, un fort déséquilibre du sexe-ratio en faveur des mâles peut être observé dans les populations.

Afin de simplifier les sollicitations multiples des ornithologues de terrain, Y.M. s'interroge sur une possible démarche commune qui permettrait à la fois d'étudier l'abondance et les tendances des populations d'oiseaux. Qui solliciter ? Les observateurs du STOC, ce sont les mêmes !

F.J. considère qu'un changement de méthode impliquerait de repartir à zéro. Il est préférable de s'en tenir à quelque chose d'optimal pour la tendance. En hiver, le Suivi Hivernal des Oiseaux Communs (SHOC) vise à répondre aux deux objectifs en même temps.

Y.M. : Un STOC linéaire ? Mais deux passages seraient insuffisants.

M.S. critique le fait que STOC soit associé au mot optimal (exemple du raccord de l'an 2000 suite à un changement méthodologique).

J.C-T résume le mail de Jean ROCHE adressé à tous les participants : envisager de modifier l'amplitude des classes, croiser le cas échéant plusieurs estimations, tenir compte des fluctuations importantes pour nombre d'espèces notamment à faible longévité (d'où l'idée que les estimations des populations nationales pour ces espèces soient très espacées dans le temps, 10 ans minimum), développer des recensements à moyenne échelle...

J.C-T évoque ensuite le **5^{ème} recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine 2009-2012**, qui a fait l'objet d'une publication postérieure à la réalisation du rapportage, en 2014. Toutefois, des résultats préliminaires (quasi définitifs) avaient dans une large mesure pu être utilisés. Cet ouvrage annonce le 6^{ème} recensement, prévu en 2020-2021. Dans la perspective de notre réunion, le GISOM a apporté des compléments d'informations sur les recensements d'oiseaux marins, en distinguant les espèces à recensements annuels ou quasi-annuels (14 + 2), les espèces à recensements non annuels mais plus réguliers que le pas de temps décennal (8) et enfin un groupe de 4 espèces pour lesquelles des solutions seront envisageables en termes d'indicateurs de tendances, par exemple lorsqu'il s'agira de travailler pour le prochain rapportage : on retrouve dans ce groupe la Mouette rieuse, espèce dont le rapportage a montré que les suivis présentaient des faiblesses (problèmes de coordination).

J.C-T passe aux **limicoles et anatidés nicheurs**. La 3^{ème} enquête consacrée à ces oiseaux couvrait la période 2010-2011 ; ses résultats ont été utilisés pour le rapportage. Dans ce cadre, quelques estimations ont été signalées comme pouvant faire l'objet d'amélioration : Bécasse des bois et Canard colvert et dans une moindre mesure le Vanneau huppé.

C.E. : concernant la Bécasse, il est délicat d'estimer le nombre d'individus à partir de la croule (passage de plusieurs individus, ou plusieurs fois le même ?). Il existerait toutefois la possibilité de déterminer les individus via la signature acoustique de chaque mâle. Concernant les Canards colverts, en Amérique du Nord des survols aériens sont réalisés, complétés par des vérifications menées par des équipes au sol.

J-P.S. : dans le cas du Canard colvert, quel % d'oiseaux introduits ? L'estimation des prélèvements dépasse les effectifs recensés ! Les drones apportent de nouvelles perspectives d'étude...

C.E. : les recensements étant faits avant les lâchers de canards, seuls les canards colverts « sauvages » sont ainsi comptés.

J.C-T rappelle l'existence de l'observatoire des rapaces, issu de l'enquête « rapaces » nicheurs 2000-2002 (publiée en 2004), et qui a pour objectif de maintenir un suivi sur l'ensemble des espèces de **rapaces diurnes**, soit une trentaine d'espèces y compris les plus communes. Les estimations sont données comme de bonne qualité pour les effectifs de la plupart des espèces, malgré quelques résultats de tendances contradictoires (analyses publiées un peu trop hâtivement et ne portant que sur quelques années ?).

Y.M. : cela ne remet pas en cause la qualité remarquable du suivi des rapaces diurnes post enquête rapaces.

Une discussion s'instaure à partir de l'exemple du Faucon hobereau (6400 à 10900 couples en l'an 2000, actualisé à 7985 en 2004-2008). Précision illusoire d'une valeur non arrondie, il aurait sans doute été préférable de conserver une fourchette... F.J. : on constate un léger déclin pour le hobereau à partir de la moyenne géométrique des valeurs initiales de l'enquête.

Pascal DENIS apporte des précisions sur les études en cours consacrées aux **oiseaux forestiers**, réalisées soit « en continu », soit ponctuellement sur certains massifs (Tronçais) ou certaines espèces (voir le détail dans la présentation MNHN). Certaines études sur la base d'IPA sont réalisées dans les réserves biologiques.

F.J., à propos des 80 carrés STOC suivis par l'ONF : la comparaison domanial / non domanial aboutit à des conclusions intéressantes (les populations d'oiseaux déclinent aussi en FD mais elles demeurent plus abondantes).

J.C-T passe aux **rapaces nocturnes**, espèces qui concernent également l'ONF. Dans le cadre du rapportage, ce groupe est reconnu comme nécessitant des efforts pour la plupart des espèces. Une enquête a été lancée sur trois années (2015 à 2017).

La LPO précise qu'il n'est pas prévu de rapport d'étape 2015. Il faut remarquer une couverture assez bonne de quelques régions.

Y.M. considère que le protocole ne semble réellement adapté que pour les espèces les plus communes, et s'interroge également sur la capacité à mobiliser le réseau.

Le bilan annuel du programme **nicheurs rares et menacés** est ensuite évoqué, il détaille la situation d'environ 70 espèces, ce chiffre pouvant varier selon les aléas (données non disponibles à temps, problème de coordination, etc). Il est publié par la LPO dans la revue *Ornithos* (le bilan de l'année « n » étant publié généralement en fin d'année n+1). Le groupe des espèces les plus rares est en général évoqué comme bénéficiant d'estimations de bonne qualité.

Discussion sur l'indice de qualité de la Marouette ponctuée: selon N.I. la note attribuée fait référence à une amélioration sensible et surtout à un effort du réseau.

J-P.S. : attention au risque d'autoévaluation. Les indices de qualité à mettre en œuvre pour nos estimations de population mériteraient une pré-évaluation (type liste rouge) qui serait ensuite validée par le CEPO.

F.J. s'interroge sur le fait que tous les habitats potentiels ont pu être parcourus, et rappelle sa remarque précédente (nombre de mâles chanteurs *versus* nombre de couples reproducteurs).

N.I. : cela tient compte d'une analyse géographique (bastion de la Brière) et de la connaissance de fluctuations.

J-P.S. : l'indicateur utilisé pourra tenir compte de l'amélioration de la connaissance, comme c'est le cas par exemple pour TAXREF (vert, orange et rouge, les groupes en amélioration sont ainsi mis en évidence).

Sont ensuite abordées les **espèces chassables** avec l'ONCFS :

Méthodologie employée pour estimer les effectifs de la Tourterelle des bois en France (voir la présentation préparée par Cyril ERAUD, ONCFS).

La durée des points d'écoute a été ramenée à 10 mn. En 2009, il a été demandé aux observateurs d'enregistrer la distance à laquelle les chanteurs de Tourterelle des bois étaient détectés. La couverture de programme totalise 1067 mailles, chacune comportant un tronçon routier sur lequel se répartissent 5 points d'écoute espacés d'au moins 1 km. Au sein de chaque maille, la position de la route a été définie de manière aléatoire, en décidant toutefois de s'éloigner des centres urbains.

Cette décision relative aux milieux urbains n'est peut-être pas optimale. Quoi qu'il en soit cette méthodologie permet d'obtenir à la fois une estimation de tendance et une estimation d'abondance. De plus, c'est un exemple de concordance avec l'estimation « atlas » (il est important de le signaler car on note que les espèces « gibier » sont parfois sous-estimées par la méthode atlas). L'analyse des données se fait selon une stratification des points d'écoute à partir de 4 sources de données (occupation du sol, grandes régions écologiques, densité du maillage bocager, altitude), ainsi qu'une prise en compte de la variabilité de la détectabilité en fonction du degré d'ouverture du milieu.

500 m de rayon : quelle est la surface réellement échantillonnée ? La méthode de distance-sampling permet de prendre en compte la variabilité de détection des individus selon la distance.

Il existe probablement un phénomène d'évasion chez cette espèce. Mais paradoxalement la réduction de détectabilité avec la distance n'est pas la plus importante en milieu fermé.

Cette méthodologie décrite ici pour la Tourterelle des bois a également été appliquée en 2015 à l'Alouette des champs. Il a été demandé aux observateurs de localiser précisément la position de chaque oiseau en la reportant sur une photo aérienne du point d'écoute. Le traitement des données est en cours.

Autres espèces chassables

Les galliformes sont évoqués, et notamment le manque d'implication mais aussi de sollicitation des spécialistes de l'Observatoire des Galliformes de Montagne dans le cadre de l'atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

B.D. : données plus anciennes, à l'origine de problèmes surtout sur les marges.

C.E. : plutôt une approche de type modèle.

F.J. rappelle la présence de Pierre MIGOT (ONCFS) lors de l'atelier liste rouge de 2008. Les chiffres de l'OGM avaient pu être obtenus le second jour !

M.S. rappelle l'enquête Grand Tétrés de 1975. Les tendances étaient alors observées à partir du suivi de places de chant traditionnelles, sans se préoccuper de l'éventualité de leur déplacement ou de l'apparition de nouvelles places de chant (le déplacement des places de chant, même de quelques centaines de mètres, était insuffisamment intégré dans les protocoles).

J-P.S. : faut-il formuler des propositions d'amélioration des méthodes ou alors l'ONCFS a-t-il déjà pris en compte ces remarques ?

C.E. : deux étapes sont à distinguer : récolte de données, puis analyse de ces données. Avec prise en compte de l'effet observateur (GB : la méthode a évolué récemment, après l'utilisation des données de l'OGM pour le rapportage, la qualité scientifique s'est améliorée avec l'implication de Clément CALENGE, ce qui devrait permettre de régler les problèmes précédents). Il est souhaitable qu'un membre de l'OGM vienne nous en parler. C.E. demande si un manque de transparence est ressenti ?

J-P.S. : oui, il faut les chiffres. Dans le cadre du CEPO, la transparence la plus totale sera garantie, et une mise à disposition des protocoles, des méthodes et des résultats sera assurée via un site internet associé à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

J.C-T évoque le recensement des **hérons coloniaux** réalisé en 2007 par Loïc MARION. Bien que les effectifs soient connus de façon relativement précise, des améliorations sont encore possibles (préconiser une fourchette au lieu d'une valeur unique, préciser un indice d'exhaustivité, mieux appréhender le problème de la dispersion des colonies...).

J-P.S. relève l'attention insuffisante portée au recensement des Hérons cendrés en milieu périurbain où ils tendent de plus en plus à s'installer. Une certaine sous-estimation est envisageable chez d'autres espèces également.

La LPO a apporté l'information qui manquait relativement à la prochaine publication d'un bilan hérons nicheurs. Le prochain recensement couvre l'année 2014 et devrait être publié prochainement.

Le cas d'une espèce non coloniale est aussi évoqué par J.C-T (Butor blongios, enquête 2012).

Afin d'alimenter la **discussion sur la périodicité des bilans du CEPO**, J.C-T présente l'exemple anglais dont la périodicité est loin d'être annuelle (ce serait plutôt tous les 8 ans environ, avec perspectives pour se recalculer sur les 6 ans du rapportage).

J-P.S. souligne qu'une publication annuelle est susceptible de générer une appétence.

A.C. indique que des modèles de suivis des oiseaux d'eau (anatidés et limicoles) nicheurs mis en œuvre en Amérique du Nord permettent d'estimer leurs effectifs et leur succès de reproduction annuels : les données publiées avant l'ouverture de la chasse fondent une gestion adaptative des populations de ces espèces !

J-P.S. distingue plusieurs types de données par espèce à l'exemple des comptages d'anatidés hivernaux « Wetlands » : le total brut annuel, la moyenne sur les 5 dernières années, etc.

N.I. : d'une année sur l'autre, un travail de veille et de synthèse est à prévoir.

J-P.S. : oui, travail de veille bibliographique, et de veille méthodologique. Un travail d'animation est aussi à prévoir, avec une incitation des décideurs à financer des travaux sur les espèces les moins bien suivies (celles qui ont un indice de qualité mauvais). Tous les 6 ans, un travail plus conséquent est envisageable.

J-P.S. clarifie les aspects financiers et souligne que la mise en œuvre du CEPO résulte d'une initiative du MNHN/SPN non financée à ce jour.

Les estimations « atlas » font l'objet d'une **initiative de la LPO, consistant à recontacter les associations ornithologiques pour de nouvelles estimations par carré**, en particulier pour les espèces communes et pour les carrés non estimés dans le cadre de l'atlas (voir la présentation préparée par Bernard DECEUNINCK & Nidal ISSA, LPO).

La présentation de la LPO s'intitule « des oiseaux nicheurs mal connus en France ? » et propose deux pistes : -1- celle des espèces communes (poursuite des remontées d'effectifs « à la maille ») et -2- celle d'espèces plus rares (autres méthodes comme l'exploitation des données départementales).

N.I. : Gobemouches noir et à collier, Merle de roche sont des exemples d'espèces pour lesquelles les protocoles sont mal adaptés.

B.D. : contrairement à ce que certains pensent, les classes d'abondance n'ont pas été attribuées « au pifomètre » En revanche il y a de réelles limites du fait des régions non couvertes.

C.E. : le problème est d'extrapoler à des régions non échantillonnées, alors que les milieux sont très différents.

-1- espèces communes

Quelles espèces ?

Le CEPO doit choisir le groupe d'espèces adaptées à la méthode LPO (espèces communes).

Quelles mailles ?

La priorité est la couverture des départements sans maille quantifiée dans l'atlas : Bretagne, Arc alpin, Pyrénées, etc.

-2- espèces plus rares

Dizaine(s) d'espèces. Là encore se pose la question :

Quelles espèces ?

J-P.S. : oui mais il semblait ne pas y avoir de consensus sur le fait de lister les espèces relevant d'une méthode. Y.M. : dans le cas du Martinet noir, une estimation départementale peut être assez fiable (et une estimation nationale obtenue à partir de leur somme).

Y.M. recommande de profiter de la dynamique de la publication de l'atlas pour lancer un projet complémentaire. Deux années (exemple 2016-2017) pourraient être consacrées à l'obtention de nouvelles estimations par classe.

Nous évoquons ensuite les **dispositifs dont la finalité est l'étude de la tendance**. Dans le cadre de la réactualisation des tailles de population d'oiseaux britanniques, l'APEP (Avian Populations Estimates Panel) utilise couramment les tendances CBC (Common Birds Census) ou BBS (Breeding Birds Survey) ou une tendance combinée CBC/BBS.

En France, les estimations d'effectifs de certains rapaces ont été actualisées grâce aux données de tendance de l'Observatoire des rapaces... Le STOC (oiseaux communs, Vigie Nature) et le STORI (oiseaux des rivières, B. FAIVRE, B. FROCHOT & J. ROCHE) pourraient être mis à contribution, en l'absence d'autres sources d'actualisation, pour mettre à jour les effectifs de référence. Toutefois il convient de tenir compte des recommandations de Jean ROCHE concernant les fluctuations importantes des populations de passereaux, qui relativisent l'intérêt de mises à jour trop fréquentes.

Nous terminons ce tour d'horizon avec les **recensements hivernaux**. J-P.S. évoque les recensements d'oiseaux d'eau de la mi-janvier (Wetlands) : s'en tenir au recensement des sites majeurs peut s'avérer insuffisant voire inapproprié (en Bassée, les Nettes rousses se comptent par dizaines dans les sites « référence », mais par centaines au total !).

B.D. : la porte n'est pas fermée, et des ajouts de sites sont envisageables. Toutefois les ajouts proposés jusqu'à maintenant se révèlent souvent d'un intérêt très relatif en termes d'effectifs. Sont évoqués ensuite la pression de chasse et les dérangements divers qui affectent les opérations de recensement du fait de la mobilité des oiseaux et de l'instabilité de leurs rassemblements. J-P.S. s'interroge sur ce qu'on entend alors par « site Wetlands ». B.D. rappelle la notion de site fonctionnel, qui avait fait l'objet en 1993 d'un traitement cartographique par le Secrétariat de la Faune et de la Flore (SFF, précurseur du SPN).

F.J. évoque le programme SHOC (suivi hivernal des oiseaux communs, un des volets de Vigie Nature) similaire à la méthode atlas, avec des transects réalisés dans les carrés. A terme, il est envisageable d'obtenir des informations sur les effectifs.

Y.M. considère que l'on aurait là un modèle applicable aux estimations de populations nicheuses d'oiseaux communs : les carrés SHOC pourraient être parcourus 3 fois chaque printemps. Une alternative serait d'additionner les carrés des protocoles STOC + SHOC.

F.J. est d'accord sur le principe. Une année pourrait être envisagée à la place de STOC, ou en plus, une estimation des populations sur la base des carrés STOC. Ou dans de nouveaux carrés si nécessaire.

C.E. : il convient d'ajouter deux dispositifs ONCFS en saison hivernale :

- Le FLASH, équivalent ONCFS de ce programme. On peut faire du « distance sampling » sur les groupes.

- Pluvier doré & Vanneau huppé (Bertrand TROLLIET) avec prospection en voiture et stratégie d'échantillonnage dédiée à l'estimation des effectifs à l'échelle de la France.

J-P.S. : l'Ile-de-France a fait l'objet d'une enquête similaire mais sans réel protocole.

N.I. : il convient d'ajouter les dénombrements des laridés hivernants.

J-P.S. termine cette analyse des dispositifs consacrés aux oiseaux non nicheurs en abordant un volet qui peut paraître non prioritaire malgré son intérêt, celui des oiseaux de passage. Il existe un projet d'atlas des oiseaux migrateurs. Faut-il compter à l'entrée, compter à la sortie ? Faut-il comptabiliser le temps de séjour ? Il serait souhaitable d'avoir au moins une idée des flux, en utilisant des outils tels que « *migracion* » auxquels contribuent de très nombreux ornithologues. C.E. souligne la difficulté de quantifier des flux sur la base de telles données.

III- Tour de table sur l'avancement des programmes et les difficultés rencontrées, avis sur les méthodes de comptage présentées précédemment, etc.

N.I. fait état d'un projet de la LPO de cartographie des principales sous-espèces d'oiseaux.

IV- Mode de fonctionnement du CEPO et perspectives de calendrier

Le CEPO peut fonctionner au rythme d'au moins une réunion par an, sachant que des échanges de vues permanents seront facilités grâce à la mise en service d'une liste de discussion ou d'un espace collaboratif. Une réunion annuelle aurait pour objectif la validation du millésime en cours et l'établissement des indices de confiance. En outre, des réunions à thème pourraient être envisagées en fonction des besoins et de l'actualité.

J-P.S. distingue la possibilité de révision périodique, si possible annuelle, des estimations des populations d'oiseaux (dans l'idéal un millésime annuel, quand bien même cette révision ne porterait que sur un pourcentage limité des espèces) de révisions plus complètes à l'occasion des rapportages par exemple. Quant à l'atlas qui a sous-tendu certaines des estimations réalisées, il apparaît que c'est sans doute le dernier de ce type.

La production d'un 1^{er} tableau peut être envisagée à la fin de l'année 2016, ce qui implique de se mettre d'accord avant sur une grille d'analyse.

F.J., Y.M. et B.D. adhèrent... M.S. est en accord également avec l'objectif annuel, mais souligne que l'on a d'autres exemples où des objectifs ont dû être revus à la baisse. F.J. évoque la périodicité des listes rouges. M.S. met en garde contre une actualisation apparente annuelle, alors que l'on connaît le décalage entre les événements et leur prise en compte.

V- divers (information sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine...)

Les résultats du rapportage, complétés par le bilan 2013 des nicheurs rares et menacés et par les dernières tendances Vigie Nature (prenant en compte l'année 2013), ont permis au SPN d'élaborer les **pré-évaluations de la liste rouge des oiseaux nicheurs** selon le canevas proposé par le comité français de l'UICN. L'atelier devrait se tenir d'ici la fin de l'année.

J-P.S. conclut sur la nécessaire traçabilité des méthodologies utilisées, sur l'évaluation de la pertinence des estimations et sur la mise en forme des résultats, puis apporte des précisions relativement au calendrier : il serait souhaitable que la prochaine réunion en 2016 se tienne avec un pas de temps plus court que dans le cadre du fonctionnement en routine (avant les congés estivaux).

Y.M. et A.C. évoquent l'implication du MNHN dans ce nouveau comité, l'indépendance de l'institution étant un atout par rapport à une structure associative. J-P.S. souligne qu'il y aura certes des oppositions mais que cela lui semble être la meilleure des solutions.